

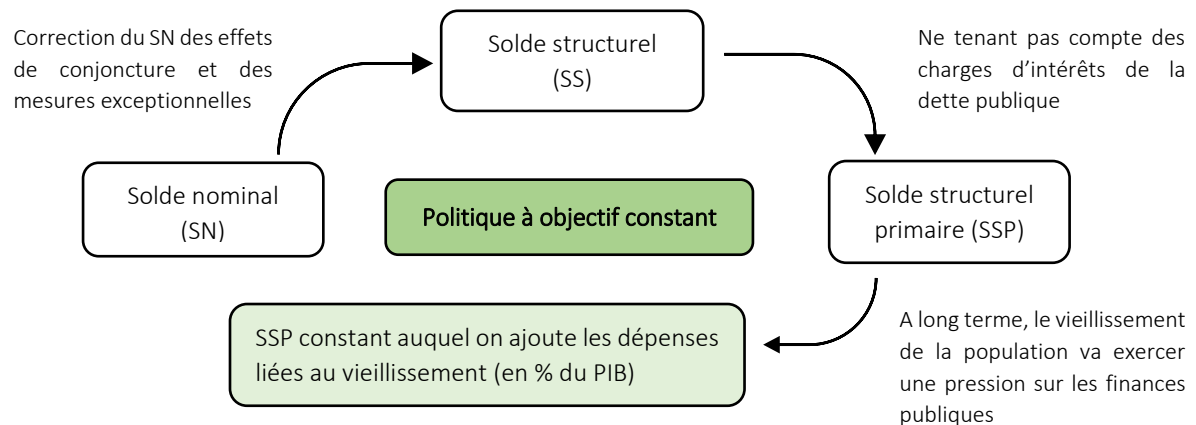
Soutenabilité à long terme des finances publiques

Définition traditionnelle de la soutenabilité à long terme des finances publiques dans la littérature macroéconomique : « Les finances publiques sont considérées soutenables lorsque les administrations publiques sont capables d'assurer le financement de leur dette publique ainsi que l'ensemble de leurs dépenses futures – y comprises les dépenses futures liées au vieillissement de la population – avec leurs recettes futures à un horizon à long terme et à politique constante. »

La notion de l'objectif budgétaire à moyen terme repose sur des dispositions du volet préventif du Pacte de Stabilité et de Croissance (« Pacte »), qui dispose à l'article 2bis du règlement (CE) no. 1466/97 :

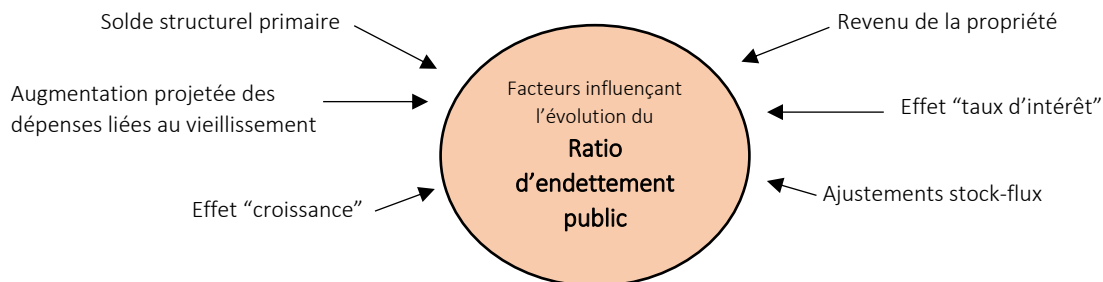
« Les OMT garantissent la soutenabilité des finances publiques ou une progression vers leur soutenabilité, tout en autorisant une marge de manœuvre budgétaire, en tenant compte notamment des besoins en investissement public ».

L'analyse de la soutenabilité repose sur des hypothèses démographiques, économiques et budgétaires ainsi que sur l'hypothèse de la politique à objectif constant en termes de % du PIB:



Analyse de la soutenabilité à long terme des finances publiques :

Globalement, un **ratio d'endettement public** (ratio dette publique brute sur PIB nominal) stable à long terme (voire en diminution) est considéré comme une condition de la soutenabilité à long terme des finances publiques. Plusieurs facteurs influencent l'évolution du ratio d'endettement public :



L'**indicateur de soutenabilité à long terme « S2 »** est une mesure de l'effort budgétaire à fournir de manière pérenne pour mettre les finances publiques sur une trajectoire soutenable à long terme. En d'autres termes, l'indicateur S2 quantifie, en termes de % du PIB, l'amélioration du solde structurel primaire nécessaire chaque année pour stabiliser le ratio d'endettement public à long terme. D'après les critères de la CE, le risque pour la soutenabilité à long terme est à considérer comme élevé à partir d'un seuil de 6 % du PIB.